

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 14

SEANCE DU JEUDI 12 AVRIL 2012

L'an deux mille douze, le jeudi douze avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Claude ALBA, Monique MARTY, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Laurence ROUSSET, Pascale ROMERO, José NUNES, Céline ROCACHER, Jacqueline ESCANDE, Gabriel VIGUIER.

Absente et excusée : Geneviève SOCCOL qui a donné procuration à Monique MARTY.

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 03/04/2012

Date d'affichage : 03/04/2012

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte puis lecture est donnée du compte-rendu précédent.

Le point est fait rapidement sur les questions abordées lors de la dernière séance.

- Vestiaires du terrain de foot : un problème d'eau chaude et un défaut au niveau des faïences ont été détectés ; Monsieur le Maire a demandé des explications aux entreprises concernées.
- Logement n° 1 (RDC) : les travaux ont été effectués pour le branchement du lave-linge dans le local de rangement
- Le marché des producteurs : il pourrait être mis en place si au moins 10 producteurs fixes s'engagent à être présent ; pour l'instant, précise M. Jean-Marc Allain, seuls 8 producteurs se sont engagés ; sans réponse de la part de la municipalité, le marché sera annulé.
- Devis copieur école : M. Christophe Mauriès a demandé un devis auprès de Copy Sud ; le montant est très intéressant (environ 300 € par an au lieu de 876 €) ; il contactera donc la Sofeb pour revoir le contrat de maintenance à la baisse.

1°) APPROBATION du compte de gestion 2011 et du compte administratif 2011 du budget principal communal - Affectation du résultat 2011.

Le compte administratif 2011 établi par la commune est en parfaite concordance avec le compte de gestion 2011 établi par Madame la Trésorière de Saint-Paul-Cap-De-Joux.

Les dépenses et les recettes réalisées au cours de l'exercice 2011 sont énoncées ligne par ligne afin que tous les conseillers puissent comparer les réalisations aux prévisions votées en 2011.

Le Compte Administratif peut se résumer ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
276 299.10 €	355 430.00 € <u>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 79 130.90 €</u>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
165 657.02 €	355 671.65 € <u>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 190 014.63 €</u>
TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	TOTAL DES RECETTES GLOBALES
441 956.12 €	711 101.65 €
	<u>EXCEDENT GLOBAL :</u> <u>269 145.53 € Résultat de l'exercice 2011</u>

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2010	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EN 2011	RESULTAT EXERCICE 2011	RESULTAT DE CLOTURE 2011
INVESTISSEMENT	- 139 364.38	0.00	190 014.63	50 650.25
FONCTIONNEMENT	199 806.21	199 806.21	79 130.90	79 130.90
TOTAL DES 2 SECTIONS	60 441.83	199 806.21	269 145.53	129 781.15

Conformément au règlement, Monsieur le Maire se retire pendant que les conseillers examinent les résultats. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 14 voix pour le Compte administratif 2011. Monsieur le Maire reprend alors la présidence de l'assemblée.

- Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2011

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **79 130.90 €**, le Conseil municipal DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice (excédent)	79 130.90 €
B – Résultat antérieur reporté (excédent)	
C- Résultat à affecter (= A + B)	79 130.90 €
D – Solde d'exécution d'investissement	
D001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	50 650.25 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement –	
Besoin de financement	75 148.87 €
Excédent de financement	7 000.00 €
F- Besoin de financement	17 498.62 €
AFFECTATION = C	79 130.90 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	17 498.62 €
2) Report en Fonctionnement R 002	61 632.28 €

Déficit reporté D002	0.00 €
----------------------	--------

2°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2012

Un débat s'instaure sur l'augmentation des taux des taxes directes locales pour 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **DECIDE**, à 15 voix pour, **de maintenir les taux des taxes :**

- à **14.99 %** pour la taxe d'habitation
- à **11.35 %** pour la taxe foncière (bâti)
- à **46.11 %** pour la taxe foncière (non bâti)
- à **23.99 %** pour la cotisation foncière des entreprises

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de cette décision et de signer tout document s'y référant.

3°) DON de Monsieur Christophe DUBOIS à la commune

Monsieur le Maire informe les conseillers d'un don par chèque de trois mille euros (3000 €) à la commune au profit de trois associations communales par Monsieur Christophe DUBOIS. Ce chèque sera encaissé en recettes de fonctionnement sur le Budget Principal 2012 au compte 7713 et il sera reversé comme suit :

- **1000 € à la Société de Chasse de Frèjeville (compte 6574)**
- **1000 € au Comité des Fêtes de Frèjeville (compte 6574)**
- **1000 € à l'Association Sportive et Culturelle de Frèjeville (compte 6574).**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter ce don et de le répartir au profit des associations sus-citées.

4°) - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012.

Suite aux différentes réunions de travail qui ont eu lieu, Monsieur Thierry CAUSSE présente les chiffres définitifs qui ont été retenus pour l'élaboration du budget primitif.

A) – Section de Fonctionnement – DEPENSES

011	Charges à caractère général	120 160 €
012	Charges de personnel	127 366 €
014	Atténuations de produits	8 492 €
65	Autres charges de gestion courante	51 401 €
66	Charges financières	15 227 €
022	Dépenses imprévues	15 499 €
023	Virement à la section d'investissement	53 570 €
	TOTAL	391 715 €

B) – Section de Fonctionnement - RECETTES

013	Atténuations de charges	609 €
70	Produits des services et ventes	19 532 €
73	Impôts et taxes	153 065 €
74	Dotations et participations	123 877 €

75	Autres produits de gestion courante	30 000 €
77	Produits exceptionnels (don de M. Dubois)	3 000 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	61 632 €
	TOTAL	391 715 €

C) – Section d'Investissement – DEPENSES

001	Investissement reporté	0 €
2315-86	Aménagement village	5 000 €
2315-128	Voirie communale	17 000 €
2158-129	Outillage divers	1 000 €
2315-146	Construction des vestiaires	95 879 €
2315-154	Aménagement Issartade	5 486 €
2111-160	Achat terrain Régul VC6	1 500 €
2111-164	Travaux au Sénil	6 000 €
2315-165	Travaux EP 2012	19 000 €
2313-166	Travaux Rénovation Ecole	15 500 €
2315-167	Poteau incendie rue de la Mairie	2 000 €
2112-168	Aménagement du parking mairie	10 000 €
2315-169	Renforcement eau potable et pluvial au Pujol	13 500 €
2313-170	Rénovation local Comité des Fêtes	4 000 €
2031-171	Etude aménagement carrefour école	1 000 €
2183-172	Achat rétroprojecteur	2 000 €
2031	Etude assainissement	4 966 €
1641	Opérations financières	36 623 €
165	Dépôts et cautions	1 000 €
020	Dépenses imprévues	8 700 €
	TOTAL	250 154 €

D) – Section d'Investissement – RECETTES

1021	Participation du SDET travaux EP 2012	10 000 €
10222	F. C. T. V. A. sur 2011	20 000 €
10223	Taxe d'Aménagement (ancienne TLE)	27 935 €
1323-146	Subvention Conseil Général Vestiaires (FDT)	31 500 €
1348-146	Subvention CNDS Vestiaires	13 600 €
1348-146	Subvention du député	10 000 €
1382-146	Subvention du Conseil Régional (FRI)	7 000 €
1341-166	Subventions DETR Rénovation école	4 000 €
1323-	Subvention assainissement	3 400 €
165	Dépôts et cautions	1 000 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	17 499 €
021	Virement de la section de fonctionnement	53 570 €
001	Excédent d'Investissement reporté	50 650 €
	TOTAL	250 154 €

Le budget primitif 2012, équilibré en section de Fonctionnement à 391 715 € et en section d'Investissement à 250 154 €, est voté à 15 voix pour.

– **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2012 (Délibération n°2012/15)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE à 15 voix pour de verser les subventions suivantes qui seront inscrites sur le compte 6574 du Budget 2012 de la commune soit un total de 10 840 €

ORGANISMES PUBLICS-PRIVES (COMPTE 6574)	10 840 €
A.L.M.A	40 €
Aides familiales en milieu rural	200 €
Chenil de Castres	450 €
U.S.E.P. (Association R.P.I.)	1 500 €
Marché du Terroir	500 €
Comité des Fêtes de Frèjeville	1 000 €
Société de Chasse de Frèjeville	500 €
<i>Participation exception. battues aux pigeons</i>	400 €
Association Sportive et Culturelle de Frèjeville	1 000 €
Club de l'Amitié	1 000 €
Amicale des Anciens Combattants	100 €
FNACA du Canton de Vielmur	100 €
Ecole de Musique de Vielmur	200 €
Association Mémoire et Patrimoine	500 €
Ecole de danse CHOREA	150 €
Association Carbodébit	200 €
<i>Don de M. Dubois au Comité des Fêtes</i>	1 000 €
<i>Don de M. Dubois à la Société de Chasse</i>	1 000 €
<i>Don de M. Dubois à l'ASCF</i>	1 000 €

5°) Adhésion au CNAS pour le personnel communal retraité (Délibération n°2012/16)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il avait été proposé, lors de la dernière réunion, une adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour le personnel communal « retraité ». La commune adhère à ce comité depuis le 1^{er} septembre 2008 pour le personnel actif, soit 6 agents actuellement, en vertu d'une délibération en date du 05/05/2008.

Les conseillers souhaitent savoir si les agents utilisent les prestations proposées et si ces dernières sont intéressantes. Monsieur le Maire explique que cet organisme propose un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction, etc...). La cotisation en 2012, est de 129.77 € par retraité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 8 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention :

- **DECIDE** d'adhérer au CNAS uniquement pour les agents qui ont pris leur retraite à compter du 1^{er} septembre 2008 et ceux à venir ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du CNAS.

6°) Annulation des délibérations n° 2012/04 et 2012/05 (Délibération n° 2012/17)

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'annuler la délibération n°2012/04 intitulée « Création d'un emploi permanent pour Mme Maryline ALBA en raison d'un changement de grade » ainsi que la délibération n°2012/05 intitulée « Fermeture d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe ».

En effet, après étude du dossier par le Centre de Gestion qui gère les carrières des agents, la possibilité de changement de grade de cet agent n'a pu aboutir étant donné qu'aucun adjoint technique n'est titulaire d'un examen professionnel dans la catégorie.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, DECIDE, à 15 voix pour :

- **D'ANNULER les délibérations n°2012/04 et 2012/05.**

7°) Tours de garde pour les élections présidentielles

Monsieur le Maire informe les conseillers que le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures pour les scrutins du 22 avril et du 6 mai 2012, par conséquent, il convient de mettre en place les permanences.

SCRUTIN DU 22 avril 2012	
8 HEURES-10 HEURES	Michel MAUREL – Claude ALBA – Thierry CAUSSE
10 HEURES-12 HEURES	Christophe MAURIES – Jacqueline ESCANDE – José NUNES
12 HEURES-14 HEURES	Christian BERNAT – Jean-Marc ALLAIN – Laurence ROUSSET
14 HEURES- 16 HEURES	Didier MAHOUX – Céline ROCACHER – Geneviève SOCCOL
16 HEURES- 18 HEURES	Thierry CAUSSE – Gabriel VIGUIER – Monique MARTY
SCRUTIN DU 6 mai 2012	
8 HEURES-10 HEURES	Michel MAUREL – Pascale ROMERO – Jean-Marc ALLAIN
10 HEURES-12 HEURES	Christophe MAURIES – Laurence ROUSSET – José NUNES
12 HEURES-14 HEURES	Christian BERNAT – Didier MAHOUX – Gabriel VIGUIER
14 HEURES- 16 HEURES	Céline ROCACHER – Monique MARTY – Geneviève SOCCOL
16 HEURES- 18 HEURES	Claude ALBA – Jacqueline ESCANDE – Michel MAUREL

QUESTIONS DIVERSES

- **CCAS** : la réunion du bureau du CCAS pour le vote du Compte Administratif 2011 et du Budget Primitif 2012 est fixée au mercredi 25 avril 2012 à 18 heures.
- **Participation au concours des villages fleuris** : Mme Jacqueline ESCANDE propose que la mairie participe à ce concours organisé par le Comité départemental du tourisme du Tarn en association avec le CAUE ; la candidature est gratuite. Aucun effort supplémentaire concernant le fleurissement n'est exigé. Les conseillers donnent un avis favorable. L'inscription doit être envoyée avant le 27 avril 2012.
- **Cérémonie du 8 mai** : elle aura lieu le 8 mai à 11 heures
- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 10 mai 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.